

Si au départ, les territoires de la vallée de la Falémé ont été assujettis simplement parce qu'ils se trouvaient sur le trajet de Tiramaghan Traoré pour aller au Djolof, il est possible que cet assujettissement ait été maintenu pour une raison autre : l'exploitation de l'or. En effet, la vallée de la Falémé a aussi été identifiée comme l'une des régions aurifères de l'empire du Mali (Niane 1975 : 71 ; Ly Tall 1977 : 105). Toutefois, il semble que ces régions aurifères avaient une autonomie relative. Selon ce que rapporte Al-Omari, les *Mansa* avaient constaté que toutes les tentatives de prise de possession et d'islamisation des régions aurifères entraînaient la disparition du métal dans les mines (Al-Omari 1927 : 58). Les *Mansa* laissèrent donc ces régions aux mains des natifs païens qui exploitaient l'or. Néanmoins, le commerce et la circulation de l'or relevaient directement de la responsabilité du souverain, les pépites lui revenaient tandis que ses sujets avaient uniquement droit à la poudre et à la poussière d'or (Coquery-Vidrovitch 2018 : 59). Le problème de l'exploitation de l'or explique peut-être l'islamisation tardive des populations de la vallée de la Falémé, qui ne se fera que progressivement à l'ère atlantique sous la pression des Peul et, surtout, avec l'espoir d'être libérées par les musulmans au cas où elles étaient capturées pour être esclavisées (entretien L'Humanité avec I. Thioub 28 juin 2008, Naylor & Wallace 2019 : 347).

Durant le 15^{ème} siècle, les provinces orientales de l'empire du Mali passent sous la domination de l'empire Songhay, mais l'empire du Mali perdure grâce à ses régions occidentales. Au-delà du contrôle des zones aurifères, les dirigeants du Mali maintiennent leur autorité sur ces régions occidentales pour avoir accès aux salines de l'océan, ainsi qu'au commerce avec les navires européens qui accostent de plus en plus régulièrement. Néanmoins, cette autorité est de plus en plus nominale et des pouvoirs régionaux se forment au détriment de l'autorité centrale. C'est cette décomposition, conjuguée à d'autres facteurs, qui constitue la matrice des déterminants de l'expansion des places fortifiées. Pour ces périodes, nous n'avons pas d'indications directes sur l'existence de structures défensives dans la vallée de la Falémé. Toutefois, comme mentionné dans le chapitre 2, cette absence de preuves n'est pas une preuve de l'absence, d'autant plus qu'Alvares Amada signale la présence de forteresse « *câosans* » sur les berges du fleuve Gambie (Santarem 1842 : 27). Même s'il est difficile de savoir quelles furent exactement la forme et la nature de ces forteresses, l'idée qui se dégage est que les populations locales utilisaient déjà des structures qui potentiellement pouvaient remplir des fonctions défensives. Et si le fait est valide pour ces zones, qui étaient sur les frontières de l'empire, par homologie, il devrait l'être pour les localités intérieures.

5.2. La migration de Koli-Tengella

L'épopée de Koli-Tengella (aussi orthographié Temella, Temguela ou Tenguela) est un épisode majeur dans l'histoire du peuplement de la Sénégalie. Elle se déroula dans la première moitié du 16^{ème} siècle et s'acheva vers 1526 par

la conquête du Fouta Toro (Kane 2004 : 67). Cette épopée migratoire prend place dans un contexte où le pouvoir des *Mansa* du Mali est supplanté par de nouvelles royautés de moindre taille. En effet, les provinces du Tekrou et du Djolof, par exemple, ont retrouvé leur autonomie. Divers auteurs se sont penchés sur l'histoire de Koli-Tengella ; les grandes étapes de cette histoire sont les mêmes, mais les parcours ne sont pas identiques, ils sont mêmes parfois contradictoires, et ces variations sont dues aux sources exploitées (Barry 1988 : 32-33). Nous nous attardons sur cette migration parce qu'elle semble avoir recomposé la configuration de la Sénégalie après la chute de l'empire du Mali et avant la mise en place des royaumes qui font partie de notre corpus d'étude.

Bien que Koli-Tengella soit un Peul, il avait une parenté malinké par sa mère, Nana Keita, qui était descendante des *Mansa* du Mali, et d'aucuns n'hésitent pas à faire de lui un fils de Soundjata, à tort puisque trois siècles séparent les deux personnages (Delafosse 1922 : 75 ; Kane 2004 : 73) ; ou alors il faut comprendre que « fils » est juste une appellation commode et simplifiée pour « descendant ». S'il est difficile de savoir exactement d'où est parti Koli-Tengella, il est certain, en revanche, d'affirmer que dans sa marche, il a détruit de multiples entités de petites tailles. Ainsi, au Fouta Toro, Koli-Tengella a livré de multiples batailles contre les roitelets qui se partageaient le Fouta Toro (Soh 1913 : 26). À sa mort, son fils Labba prit sa place et la dynastie Denianké établit durablement son autorité sur le Fouta Toro ; cette autorité perdurera jusqu'à la révolution musulmane de Nasr El Din. Grâce à ses victoires, Koli-Tengella se serait constitué une puissante cavalerie qu'il a utilisée par la suite contre ses ennemis.

Avant de s'établir définitivement au Fouta Toro, il semble que Koli-Tengella et ses guerriers aient séjourné plus au sud, entre la Haute-Gambie et la Haute-Falémé (Kane 2004 : 145-146, Barry 1988 : 50-56). Et le souvenir de son passage dans ces régions est très vivace. La preuve est donnée par les traditions orales recueillies par André Rançon. Pour ces traditions, l'une des vagues de peuplement du Niokholo est issue des familles malinké qui accompagnaient Koli-Tengella (Rançon 1894 b : 486). La même information est aussi donnée à propos de certaines familles malinké du Tambaoura au sud du Bambouk (Rançon 1894 : 570). Que ces informations soient, totalement ou partiellement, attestées ou pas, il est certain que cette vague migratoire a été très importante pour l'histoire générale de la Sénégalie.

5.3. Le royaume peul du Boundou

5.3.1. Les sources

Le royaume peul du Boundou, aussi orthographié Bondou ou Bundu, est une entité qui s'est mise en place à la fin du 17^{ème} siècle, vers 1690 pour Andrew Clark (1996 : 1), ou vers 1698 pour Michael Gomez (1985 : 537). L'histoire de sa fondation est très largement répandue dans le Sénégal Oriental, et nous la présentons brièvement ici en nous

inspirant des traditions orales recueillies par le Dr André Rançon (1894 b) ; par Cheikh Moussa Kamara *L'histoire du Boundou* (traduit et annoté par Moustapha Ndiaye 1975) ; des textes de Lamartiny parus dans le Bulletin de la Société de Géographie Commerciale de Paris (1884) ; ainsi que des très importantes contributions de Michael Gomez (1985, 1992, 1996).

Bien que tous les auteurs et la tradition orale s'accordent sur le sens du nom Boundou, qui signifie « puits » en pular, il existe deux principales versions sur l'origine de ce nom. Rançon (1894 b : 481) présente les deux versions. La plus courante raconte qu'à l'arrivée de Malik Sy et de ses élèves sur ce territoire, il rencontra une femme nommée Coumba à qui appartenait un puits qui s'effondrait chaque jour. Les élèves de Malik Sy le réparaient et le puits fut désigné « Bondou-Coumba » ou le puits de Coumba. Ultérieurement réparé par Boubou-Malik Sy, le lieu fut appelé « Bondou-Bonadou-Malik-Sy » ou puits réparé par Boubou-Malik-Sy. Par extension, tout le pays soumis fut désigné Boundou. L'autre version, plus simple, rapporte qu'à l'arrivée de Malik Sy dans la région, il creusa un puits qui fut appelé « Bondou-Bâ » ; par élision on obtint Bondou, et tout le pays qu'il conquit fut désigné Boundou. En sus de la signification de puits, Oumar Kane indique que Boundou signifie aussi « terre d'exil » (Kane 2004 : 27).

5.3.2. Création et peuplement du Boundou

Malik Sy, le fondateur du Boundou, serait né à Souïma (Suyumma pour Cheikh Moussa Kamara) près de Podor dans le Fouta Toro. Il reçut une instruction islamique de son père Daouda-Hamet dès son enfance, puis partit poursuivre son instruction religieuse à Pyr dans le Cayor (Rançon 1894 b : 473) ou chez les Maures (Kamara 1975 : 798). Après moult péripéties, il vint à Tuabo, au nord de Bakel, rencontrer le *Tunka* pour lui demander l'autorisation de s'installer dans la zone. Le *Tunka* était alors un chef Soninké puissant qui régnait sur un vaste territoire ; il lui permit de s'installer à Guirobé. D'après la légende, pour céder la parcelle de terre sur laquelle Malik Sy allait régner, le *Tunka* lui avait fait une proposition : à l'aube, chacun des deux partirait de sa résidence en marchant dans la direction de l'autre, et le lieu de rencontre serait la limite entre les terres du *Tunka* et celles de Malik Sy. Ce dernier rusa et sortit de nuit pour marcher dans la direction convenue, alors que le *Tunka* ne sortit qu'au petit matin. Aussi, à peine avait-il parcouru quelques kilomètres en direction du sud, qu'il rencontra Malik Sy. Malgré sa colère, le *Tunka* tint néanmoins parole et céda à Malik Sy la portion de terre qui lui revenait suivant l'accord initial (Rançon 1894 b : 478). Cette portion s'étendait des environs de Sénoudebou au sud jusqu'au marigot de Fourauoul au nord, peu avant la confluence de la Falémé avec le fleuve Sénégal (fig. 5.2).

Comme le souligne Michael Gomez (1985 : 575, note 7), la position de Guirobe reste à déterminer puisque Rançon le place à seulement 8 km de Sénoudebou (Rançon 1894 b : 469), alors que Roux situe cet emplacement à 20 km

au nord de Sénoudebou (Roux 1893 : 1). Nous pensons que la position de Roux est plus proche de la réalité, car malgré le fait que Malik Sy se soit mis en marche plus tôt que prévu, il ne peut pas avoir franchi la distance entre Sénoudebou et Bakel (environ 65 km) en si peu de temps et en pleine nuit. Quoi qu'il en fût, à sa formation, le royaume du Boundou n'avait pas l'étendue qu'on lui connaît au 19^{ème} siècle. Il s'est progressivement agrandi grâce aux conquêtes que nous verrons plus loin. Même s'il a acquis les terres du *Tunka* de Tuabo, Malik Sy a dû composer avec les populations qui y résidaient déjà, notamment les Fadoubé et les Oualibé ; Fadoubé étant l'appellation peule des populations d'origine Wolof. Pour Rançon, il avait noué une alliance, principalement avec les chefs Fadoubé et ceux-ci le reconnurent comme chef, lui permettant de se proclamer *Elimane* (Rançon 1894 b : 478-479). C'est grâce à ce pacte que les Fadoubé du Boundou seraient restés non-musulmans jusqu'à leur conversion au 19^{ème} siècle suite aux djihads au cours desquels ils ont été victimes d'abus divers (Gomez 1992 : 24). Pour Cheikh Kamara en revanche, c'est en guerroyant que Malik Sy aurait soumis les Fadoubé pour s'imposer à eux comme chef (Kamara 1975 : 798). Ce qui est certain, c'est que les *Torobé*, venus avec Malik Sy, ont trouvé des populations déjà installées.

En prenant le titre d'*elimane*, Malik Sy se présenta comme un chef religieux. Rappelons qu'à cette période, de nombreuses populations non-musulmanes vivaient dans la région. Le choix de ce titre était significatif car en tant que chef religieux, la conversion des populations non-musulmanes à l'Islam devenait une priorité. Il semble que Malik Sy se soit inspiré de Nasir El-Din, un autre chef religieux qui l'a précédé au Fouta Toro et dans le Djolof et qui dirigea la courte révolution *Tubenan* (aussi orthographié *Poub Naan*) de 1673-1677 (Curtin 1971 : 22). Mais contrairement à Nasir El-Din, Malik Sy a réussi à fonder un royaume théocratique durable (Barry 1988 : 143). À la mort de Malik Sy, son fils Boubou Malik-Sy devint le nouvel *elimane* et la dynastie Sissibé se mit en place, régnant sur le Boundou jusqu'à la colonisation française au début du 20^{ème} siècle. On dispose de plusieurs reconstitutions de la liste dynastique du Boundou, avec des divergences entre les noms et les durées de règne des souverains. Pour plus d'informations sur ces listes, on peut se référer à la compilation de M. Gomez (1992 : 185). Il faut noter que la plupart de ces listes s'arrêtent au règne de Malik Toure car après lui, l'almamiat fut supprimé par l'administration française le 4 Février 1905 et le Boundou fut scindé en deux cantons, nord et sud, avec pour chef-lieu Sénoudebou et Koussan, avec respectivement pour chef Abdul Sega et Woppa Bokar, tous deux des Sissibé (Gomez 1992 : 173). Tout récemment en décembre 2016, pour renouer avec l'histoire de la royauté, Thierno Ousmane Sy de Sénoudebou a été intronisé nouvel *almamy* du Boundou par le sous-préfet de Kidira.

5.3.3. Gouvernement et mode de vie au Boundou

Au plus fort de sa puissance, le Boundou était une théocratie islamique où l'*almamy* régnant dictait ses lois.